



FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 4 avril 2024 au titre de l'article L. 141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.

OFFRE D'EMPLOI

CHARGE(E) DE PROJET : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

La fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique recrute dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 18 mois, un(e) chargé(e) de projet PDPG.

Présentation de la structure

La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA 67), structure associative départementale, régie par le Code de l'Environnement ayant le caractère d'établissement d'utilité publique, a pour mission l'encadrement et le développement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques du département. Elle est la 2^{ème} Fédération en France, par ses 35000 adhérents et ses 110 AAPPMA.

La personne recrutée sera placée sous l'autorité du Président fédéral et de la Directrice de la structure.

Description des tâches et missions principales

Activité principale :

La mission principale du (de la) chargé(e) de projet sera d'élaborer le nouveau « Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles » (PDPG).

Elaboré en concertation avec les AAPPMA, selon la trame de document cadre national, notre PDPG deviendra la référence départementale pour nos structures et partenaires en matière de restauration des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole.

Ce document de référence, en termes de gestion et de préservation des milieux aquatiques, est inscrit dans la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 et est soumis à l'approbation du préfet. Basé sur une méthodologie validée par la FNPF, il repose sur un diagnostic précis de l'état des milieux naturels (qualité et fonctionnalité des habitats naturels des cours d'eau) et de leurs bioindicateurs (peuplements piscicoles).

Le PDPG doit permettre de définir des objectifs communs et des actions prioritaires à mener sur 5 ans, axées sur la restauration et la conservation des milieux aquatiques mais aussi sur la gestion raisonnée de leurs ressources piscicoles. Les phases clés du projet sont les suivantes :



FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 4 avril 2024 au titre de l'article L. 141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.

1) Phase 1 : Etat des lieux & diagnostic

- Recueil de données & synthèse bibliographique : travail de recherche et de compilation des informations disponibles et nécessaires pour la réactualisation du PDPG
- Définition des unités de gestion en fonction des milieux
- Diagnostic des populations piscicoles et des milieux aquatiques complet du département : Évaluation de l'état des milieux aquatiques à travers l'étude des populations de poisson et leur état mais aussi d'autres indicateurs à disposition

2) Phase 2 : Proposition & rédaction des plans de gestion

- Synthèse des résultats par contexte
- Conception des plans de gestion : identification et proposition des actions techniques à mettre en œuvre
- Valorisation des données sous SIG en relation avec l'UBRM dans le cadre du « webPDPG régional (un portail en ligne unique pour visualiser l'ensemble des résultats de manière dynamique et moderne).
- Mise en place et animation du comité de pilotage du PDPG regroupant les partenaires et institutions (CD67, DDT67, OFB, DREAL, VNF, AERM, etc.)

3) Phase 3 : Valorisation

- Diffusion & valorisation du PDPG – faire vivre le document
- Validation du programme d'actions du PDPG par le COPIL et mise en place de la procédure d'approbation par le préfet du Bas-Rhin

Activités secondaires :

- Appui aux autres activités des services selon les besoins

PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT(E)

- Niveau Bac+3 ou plus requis en écologie des milieux aquatiques
- Bonnes connaissances en diagnostic des écosystèmes aquatiques et en hydrobiologie
- Connaissances en halieutisme, en organisation du Loisir pêche et en réglementation
- Connaissance en plan de gestion ou en élaboration de plan de gestion
- Compétences et expérience des outils informatiques statistiques et de cartographie



FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 4 avril 2024 au titre de l'article L. 141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.

Type de contrat : Contrat à Durée Déterminée de 18 mois

Lieu de travail : 3 rue Bellevue 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Prise de fonction : dès que possible

Rémunération : selon convention collective de la branche, profil et expérience du candidat

Candidature : CV + lettre de motivation à adresser au plus tard le **15 janvier 2025** par courrier électronique à direction@peche67.fr